



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE

CDAS

N° Spécial

15 septembre 2017

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DDCS du 15 septembre 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS n° 2017-098	15.09.2017	Arrêté fixant la composition de la commission départementale d'aide sociale des Hauts-de- Seine.	3



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté DDCS n° 2017- 098 du 15 septembre 2017 fixant la composition de la
commission départementale d'aide sociale des Hauts-de-Seine**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L. 134-6 ;
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU l'arrêté préfectoral DDCS n° 2012-059 du 5 septembre 2012 fixant la composition de la commission départementale d'aide sociale (CDAS) des Hauts-de-Seine ;
- VU l'arrêté préfectoral DDCS n° 2016-104 du 4 octobre 2016 modifiant la composition de la CDAS des Hauts-de-Seine ;
- VU l'ordonnance de roulement du tribunal de grande instance (TGI) de Nanterre du 31 août 2017 répartissant les magistrats du siège dans les chambres et services du TGI désignant Madame Martine DELEPIERRE, présidente de la CDAS ;
- VU la liste validée par le président du conseil départemental le 11 septembre 2017 ;
- VU l'avis de la présidente de la CDAS en date du 12 septembre 2017 portant nomination des secrétaires et rapporteurs ;
- VU la lettre du 19 juin 2017 du directeur départemental des finances publiques désignant le commissaire du gouvernement ;
- SUR proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Arrête :

Article 1er.- La CDAS des Hauts-de-Seine est présidée par :

- Madame Martine DELEPIERRE ;
- suppléée par Madame Viviane SZLAMOVICZ.

Article 2.- Les fonctions de secrétaire de la CDAS sont assurées par deux agents de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) des Hauts-de-Seine :

- Madame Grazielle RIZZARDI ;
- Madame Francine LECOQ, à compter du 1^{er} octobre 2017.

Article 3.- Les fonctions de rapporteur de la CDAS sont assurées par :

- pour les affaires relevant de l'aide sociale départementale, du revenu minimum d'insertion (RMI), de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), de l'aide médicale d'Etat (AME) et de l'aide à la complémentaire santé (ACS) par quatre agents de la DDCS des Hauts-de-Seine :

- Madame Grazielle RIZZARDI ;
- Madame Francine LECOQ, à compter du 1^{er} octobre 2017 ;
- Madame Véronique DENIZOT ;
- Madame Fabienne CHERAMY.

- pour les affaires relevant de l'Aide Sociale de l'Etat par un agent du conseil départemental des Hauts-de-Seine :

- Madame Viviane ILIC.

Article 4.- Les fonctions de commissaire de gouvernement sont assurées par :

- Madame Elisabeth BOURGMAYER ;
- suppléée par Monsieur Eric COUSIN.

Article 5.- L'arrêté préfectoral DDCS n° 2012-059 du 5 septembre 2012 fixant la composition de la commission départementale d'aide sociale (CDAS) des Hauts-de-Seine et l'arrêté préfectoral DDCS n° 2016-104 du 4 octobre 2016 en modifiant la composition sont abrogés.

Article 6.- Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le **15 SEP. 2017**

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>